Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025110-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, Mme BASLÉ, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL (arrivée à 19h03), Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LUCAS, M DEIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M LLAVORI, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (3) : Mme FRIOT a donné procuration à Mme BASLÉ.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M RAVAUDET.
M COLLONGE a donné procuration à M CHEMIN.

M SIMON a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2025.110 Autorisation spéciale d'ouverture de crédits budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour 2026 – Budget principal
Elu en charge du rapport : M Ravaudet

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1 ;
- **VU** l'instruction comptable M57 ;
- **VU** le budget 2025 de la Ville ;
- **VU** le projet de budget 2026 de la Ville ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Loïc Ravaudet, Adjoint aux finances, à l'achat public, à l'administration générale et à l'économie ;
- **VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 09 décembre 2025 ;
- **CONSIDERANT** qu'en vertu du principe de l'annualité, le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre ;
- **CONSIDERANT** que les collectivités territoriales ont jusqu'au 15 avril de chaque année pour adopter le budget, cette date est repoussée au 30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants ;
- **CONSIDERANT** qu'au regard de la nécessité d'assurer la continuité de fonctionnement des services et de la réalisation des projets entre le 1er janvier et la date d'adoption du budget, l'article L.1612-1 du CGCT prévoit un dispositif transitoire de reconduction automatique de certains crédits, ainsi que la faculté pour le Conseil municipal d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater certaines dépenses avant le vote du budget.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502818-20251215-DCM2025110-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Autorise le versement des acomptes de subventions au Centre de la Lande, à l'Office Jacquolandin des Sports, à l'A.S Saint Jacques Foot et au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jacques-de-la-Lande avant l'adoption du budget primitif 2026, comme suit :**
  - **Centre de la Lande : acompte de 78 728 € ;**
  - **Office Jacquolandin des Sports : acompte de 37 625 € ;**
  - **A.S Saint Jacques Foot : acompte de 4 750 € ;**
  - **Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jacques-de-la-Lande : 50 000 € ;**
- **Autorise Madame la Maire, ou son représentant dûment habilité à cette fin, à engager, liquider et mandater les dépenses dans le respect du cadre fixé ci-dessus avant l'adoption du budget primitif 2026.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 19
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 22
Votes Pour..... 22
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 décembre 2025

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Luc SIMON
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/12/25

Publié sur le site de la Ville le : 19/12/25

Par le service affaires générales